

PETITE CONSULTATION

LA BRONCHITE CHRONIQUE

La bronchite chronique, qu'il est, soit dit en passant, malséant de désigner devant les malades sous son synonyme de catarrhe, peut s'installer d'emblée, comme cela s'observe chez les vieillards et au cours de certaines diathèses (lymphatisme, arthritisme), ou représenter le reliquat d'affections aiguës (grippe, pneumonie, coqueluche, etc.) Quelle qu'en soit l'étiologie, elle comporte les mêmes indications qui sont de calmer la toux, de combattre la stase bronchique, de modifier l'état des muqueuses et d'en tarir les sécrétions.

Il ne faut pas perdre de vue que la toux, suivie d'expectoration, joue le rôle d'un réflexe nécessaire pour aider à la déplétion des bronches et qu'il serait, par conséquent, peu logique de chercher systématiquement à la faire cesser. Lorsque, au contraire, elle n'est pas le prélude de l'expulsion des sécrétions bronchiques, lorsqu'elle est "sèche" au lieu d'être "grasse", elle fatigue inutilement les malades et il y a tout intérêt à en diminuer la fréquence et l'intensité. Dans les cas légers, chez les sujets sensibles à l'action des remèdes, enfants ou vieillards, on pourra obtenir de bons effets de l'Aunée qui contient un principe, l'*hélénine*, dont M. le professeur Louis Rénon a démontré l'heureuse influence sur le réflexe tussigène. On prescrira soit la teinture (de 2 à 5 gr.), soit la tisane de Tronchin: miel blanc 120 gr.; faire bouillir dans 500 gr. d'eau pendant un quart d'heure; ajouter 15 gr. de racine d'aunée et 8 gr. de semences d'anis vert: laisser infuser une demi-heure: à prendre par tasses dans les vingt-quatre heures. Lorsque la trachée est particulièrement en cause, l'Erysimum peut rendre des services: infusion théiforme ou sirop composé (1 cuillerée à soupe qu'on avale lentement à la façon d'un bonbon liquide au moment où se produit le chatouillement avant-coureur de la quinte). Si des moyens plus héroïques s'imposent, on aura recours à la Belladone, à la Jusquaime (de XX à XXX gouttes de teinture), à l'hydrolat de Laurier-cerise qu'il faut manier avec prudence (ne pas dépasser par jour la dose de 10 gr. représentant 0 gr. 01 d'acide cyanhydrique), enfin aux opiacés: on formulera, par exemple:

Sirop de Karabé	75 gr.
— d'Erysimum	125
— de Capillaire	80
Hydrolat de Laurier-cerise	20
de 3 à 5 cuillerées à soupe par jour.	